

SEANCE DU 23 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-trois avril à vingt heures trente, les membres du Conseil Municipal de la Commune de LIANCOURT se sont réunis, à l'Hôtel de Ville de LIANCOURT, en séance ordinaire sur convocation régulière postée ou envoyée par voie électronique le 17 avril 2018, affichée à la porte de la mairie le 17 avril 2018, sous la présidence de Monsieur Roger MENN, Maire.

ETAIENT PRESENTS : MM. Roger MENN - Yves NEMBRINI - Michel DESSAUX
Mme Mirjana JAKOVLJEVIC - MM. Jean JOLIVET - Philippe CHOUASNE - Mmes Chantal ROMO - Anne THELOT - Isabelle FRILLAY - M. Yannick OUTERLEYS - Mmes Laétitia COQUELLE - Laétitia ROULET - MM. Sébastien RABINEAU - Cédric EGNART.

ABSENTS EXCUSES : M. Thierry BALLINER (pouvoir à M. Sébastien RABINEAU)
M. Bernard GELY (pouvoir à M. Philippe CHOUASNE) - Mme Adeline MESTRE (pouvoir à Mme Anne THELOT) - Mme Valérie MENN (pouvoir à M. Roger MENN) - Mme Marie-France DELANDRE (pouvoir à Mme Chantal ROMO) - M. Michel BIRCK (pouvoir à M. Jean JOLIVET)
M. Bertrand CAPEL - Mme Sandrine QUIGNON - M. Stéphane DELUNEL - Mmes Ramata N'DAO - Justine RENOUEAU.

ABSENTE : Mme Sarah PLEUCHOT

Monsieur Cédric EGNART est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir ajouter le point suivant à l'ordre du jour :

- Travaux de résidentialisation et de réhabilitation des réseaux, voirie et espaces verts "Cavée des Etalons" - Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé - Résultat de l'avis d'appel public à la concurrence

L'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à cette demande.

I - CITY STADE

RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

La commune de LIANCOURT a adressé sur le site des Marchés Sécurisés le 19 mars 2018 et au journal "Le Bonhomme Picard" le 21 mars 2018 un avis d'appel à la concurrence sous forme de marché à procédure adaptée pour la réalisation d'un city stade y compris ses aménagements VRD et paysagers.

Ce marché se décompose en cinq lots :

- Lot 1 : City Stade
- Lot 2 : VRD
- Lot 3 : Eclairage public
- Lot 4 : Vidéo protection
- Lot 5 : Espaces verts

L'ouverture des plis a eu lieu le 9 avril 2018. 41 entreprises ont retiré le dossier de consultation. 5 entreprises ont déposé leur offre par voie électronique et 10 entreprises ont déposé un dossier "papier" (dont une entreprise qui a remis la même offre par voie électronique et par dépôt d'un dossier "papier").

La commission d'analyse des offres s'est réunie le 17 avril 2018. Après examen du rapport d'analyse des offres et sur proposition du Maître d'œuvre, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir les entreprises désignées ci -dessous :

Lot	Nom	Montant TTC
1	Groupe SAE (Ambares et Lagrave - 33)	123 480.00 €
2	PTP (Choisy au Bac - 60)	51 356.40 €
3	SAROUILLE (Liancourt - 60)	22 459.20 €
4	Alarm'Veille (Breuil-le-Vert - 60)	8 778.00 €
5	Les Paysages du Noyonnais (Ribécourt - 60)	4 860.00 €

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer les marchés avec les entreprises retenues pour un montant total de 210 933.60 € TTC.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes.

II - TRAVAUX DE RESIDENTIALISATION ET DE REHABILITATION DES RESEAUX, VOIRIE ET ESPACES VERTS "CAVEE DES ETALONS" COORDONNATEUR DE SECURITE ET DE PROTECTION DE LA SANTE RESULTAT DE L'AVIS D'APPEL PUBLIC A LA CONCURRENCE

Dans le cadre du groupement de commandes entre la Communauté de Communes du Liancourtois, la commune de LIANCOURT et la SA HLM Picardie Habitat pour les travaux de résidentialisation et de réhabilitation de la "Cavée des Etalons", la Communauté de Communes du Liancourtois a lancé une consultation en vue de la désignation d'un Coordonnateur de Sécurité et de Protection de la Santé.

Deux entreprises ont remis une offre.

Après examen du rapport d'analyse des offres, Monsieur le Maire propose aux membres du Conseil Municipal de retenir, pour le lot technique n° 3 concernant la commune, le cabinet ACRUX pour un montant total 540 € HT, soit 648 € TTC.

Monsieur le Maire demande également aux membres du Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à signer le marché avec le cabinet ACRUX et à accomplir l'ensemble des formalités y afférentes.

Après en avoir délibéré, l'unanimité des membres du Conseil Municipal émet un avis favorable à ces demandes.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h45.

Le présent procès-verbal a été affiché le 25 avril 2018.